

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 26 Juin 2023</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 15 juin 2023 DATE D’AFFICHAGE : 16 juin 2023</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 12 Nombre de Conseillers votants : 15</p>
---	--

L’an deux mil vingt-trois, le lundi 26, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire, (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Yves LINGER),

**Présents** : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Madame Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Gilles CHASSIER), Monsieur Rémy CHATTON (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Chantal LEYE), adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Monique TATTEVIN, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Caroline THOBIE, Madame GROLEAU Anne et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Madame Chantal LEYE, Monsieur Gilles CHASSIER, Monsieur Yves LINGER, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Estelle HERVY, Monsieur Nicolas CITEAU

**Pouvoirs** : Madame Chantal LEYE a donné pouvoir à Monsieur Rémy CHATTON, Monsieur Gilles CHASSIER a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT, Monsieur Yves LINGER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERNARD

Madame Bernadette BROSSEAU a été élue secrétaire de séance.

### CONTRAT NATURA 2000 SUR LA DUNE DE MERQUEL

La dune de Merquel est délimitée par le port de Kercabellec, la pointe de Merquel, la route de la Bôle de Merquel et le trait de Pen-Bé.

Elle est composée d’une part d’un Espace Naturel Sensible (ENS) géré par le Département de Loire-Atlantique sur une surface de 8,5 hectares et d’une bande essentiellement non cadastrée au-dessus de la limite du Domaine Public Maritime dont la gestion incombe à la Commune. Cette seconde partie s’étend tout en longueur le long du trait de côte sur environ 700 mètres de long pour environ 20 mètres de large et est traversée dans sa longueur par le sentier littoral. Ce sentier est très fréquenté et prisé des Mesquérais comme des touristes. Cet ENS fait l’objet d’une notice de gestion validée en 2022 par son propriétaire (le Département de Loire Atlantique). Il abrite des enjeux de biodiversité forts avec entre autres :

- Plusieurs habitats dunaires dont l’habitat « dunes grises des côtes atlantiques », habitat prioritaire de la Directive Habitats.
- 2 plantes protégées : la luzerne marine et le Scolyme d’Espagne.

La principale menace pesant sur ce secteur est le piétinement qui est directement lié à l’état des dispositifs de canalisation du public. Or, les dispositifs actuellement en place constitués de ganivelles et de doubles fils ont été installés il y a plus de 20 ans. Compte tenu du niveau de fréquentation du site et du niveau d’exposition aux conditions maritimes, ils sont désormais dans un état très dégradé

Il apparait donc nécessaire d'envisager une restauration complète du dispositif.

Les principales actions envisagées sont les suivantes :

- Dépose des installations en place,
- Pose de ganivelles sur environ 800 mètres,
- Pose de double bifil torsadé sur environ 400 mètres,
- Pose de 80 potelets en bois.

Ce type de travaux est prévu par le Document d'Objectifs du site Natura 2000 validé en février 2007. Ces opérations peuvent par conséquent être réalisées dans le cadre d'un Contrat Natura 2000 financé à 80% par la Région et l'Europe (FEADER). Ce contrat portera sur une durée de 5 ans.

Le montant prévisionnel maximal de ces travaux est de 35 000 € HT (42 000 € TTC).

Cap Atlantique, en tant que structure animatrice, assurera l'élaboration du Contrat et le suivi des travaux, en lien avec les services de la Commune, maître d'ouvrage.

Par conséquent, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité :

- L'approbation de l'intérêt d'engager des actions de gestion écologique sur la zone susnommée
- Décide que la Commune sera maître d'ouvrage de ces travaux
- Sollicite un Contrat Natura 2000 cofinancé par de FEADER et la Région auprès de la Région des Pays de la Loire pour réaliser ces travaux.
- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au titre d'un Contrat Natura 2000 auprès de la Région des Pays de la Loire, service instructeur et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

Jean-Pierre BERNARD  
Maire

Reçu au contrôle de légalité  
le 27/06/2023  
Publié ou notifié  
le 28/06/2023  
Le Maire,





## BÔLE DE MERQUEL



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.